

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 MAI 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTION INERIS - COMMUNE DE BUNIFAZIU -
ÉTAT - CdC - SÉCURISATION DES FALAISES**

**CUNVENZIONE INERIS - CUMUNA DI BUNIFAZIU -
STATU - CdC - SICURIZZAZIONE DI A SCUGLIERA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En 2018, une étude détaillée de l'aléa mouvements de terrain des falaises de Bunifaziu a été engagée et doit permettre de mieux connaître le risque d'effondrement, notamment pour les secteurs de la Citadelle et de Sutta Rocca.

Cette étude, conduite par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), le Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) et l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) s'est déroulée dans le cadre de conventions de recherche avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Corse du Sud, sous l'égide de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR). Elle est suivie par un Comité de gestion locale des risques sur Bunifaziu, présidé par l'Etat et auquel participe la Collectivité de Corse, ainsi que par un Comité technique.

Dans ce cadre, l'INERIS a installé au 1^{er} semestre 2019 un dispositif d'observation multi paramètres qui cible deux secteurs de la falaise comportant deux niveaux d'aléa « d'éboulement en grande masse » fort et très fort. Ce dispositif permet notamment la collecte de mesures GPS et géotechniques en surface et en profondeur pour le suivi des mouvements rocheux.

Le bilan de la première année d'observation a permis de confirmer le bon fonctionnement du dispositif d'observation mis en place et sa capacité à produire les mesures attendues. Les études récentes sous la place du marché de la Citadelle concluent à un aléa élevé caractérisé par endroits et diffus sur l'ensemble des falaises de la zone d'étude. La Préfecture précise que cette zone d'étude va être étendue sur l'ensemble de la falaise avec présence d'enjeux et qu'un Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain sera lancé par la suite.

Conformément aux décisions prises lors du Comité technique n° 5 du 8 novembre 2019, il s'avère nécessaire, pour comprendre l'influence des conditions environnementales sur le comportement du site, de poursuivre l'observation mise en place pour une durée de deux ans supplémentaires.

Dans ce but, un projet de convention (ci-joint) nous est proposé pour le suivi et la maintenance du dispositif d'observation instrumentale multi paramètres des falaises de Bunifaziu, à passer entre l'INERIS, l'Etat (DDTM 2A), la commune de Bunifaziu et la Collectivité de Corse.

Le coût global de ce suivi et de cette maintenance se chiffre à 54 000 € HT, avec une répartition de 50 % pour l'Etat, 20 % pour la commune de Bunifaziu et 30 % pour la Collectivité de Corse : les crédits nécessaires pour 2021 ont été votés au Budget

Primitif au programme 3215, chapitre 937, fonction 78, affectation 21AF00764 - Suivi et maintenance falaises de Bunifaziu, engagement n° 21ENS00006 - Suivi et maintenance du dispositif d'observation instrumentale de la falaise de Bunifaziu.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver la convention quadripartite à signer avec l'Etat, la commune de Bunifaziu et l'INERIS pour le suivi et la maintenance du dispositif d'observation instrumentale de la falaise de Bunifaziu, telle que figurant en annexe.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.